



Accessibilité de l'établissement



Bienvenue



- Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

- Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

- Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

- Le personnel sera formé.



Matériel adapté

- Le matériel est entretenu et réparé oui non

- Le personnel connaît le matériel oui non



Contact

:

aurelie@boost-coaching.fr



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet : www.boost-coaching.fr

N° SIRET : 83162364000016

Adresse : 66 avenue des Champs Elysées 75 008 PARIS

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei

Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26

Septembre 2017



Certaines prestations ne sont pas accessibles



1. _____



Ce service sera accessible le : _____



Ce service ne sera pas accessible (voir  autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



2. _____



Ce service sera accessible le : _____



Ce service ne sera pas accessible (voir  autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non



3. _____



Ce service sera accessible le : _____



Ce service ne sera pas accessible (voir  autorisation)



Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :

oui non

Annexe 3 : liste des pièces à joindre

- Établissement nouvellement construit : l'attestation d'achèvement des travaux

- Établissement conforme aux règles d'accessibilité au 31 décembre 2014 : l'attestation d'accessibilité Établissement sous agenda d'accessibilité programmée : le calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement Établissement sous agenda d'accessibilité programmée comportant plus d'une période : le bilan des travaux et des autres actions de mise en accessibilité réalisés à la moitié de la durée de l'agenda

- Établissement sous agenda d'accessibilité programmée achevé : l'attestation d'achèvement
 - Établissement sous autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public : la notice d'accessibilité Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction

- ERP de 1^{ère} à 4^e catégorie : une attestation signée et mise à jour annuellement par l'employeur décrivant les actions de formation des personnels chargés de l'accueil des personnes handicapées et leurs justificatifs.

Annexe 4 : fiche de suivi de l'entretien des équipements

Exemple d'équipements nécessitant entretien et maintenance :

- groom
- porte automatique ;
- ascenseur ou élévateur ;
- boucle à induction magnétique ;
- balise sonore ;
- signalétique sur écran ;
- tourniquet ;
- tapis roulant ou escalier mécanique.

Matériel	Date d'intervention	Description

